



## Infos :

**Formation tout public**

**Accès :** Pas de pré-requis

**Public :** Professionnels de l'Éducation Spécialisée, du Secteur Sanitaire et Médico Social intervenant auprès des personnes autistes et de TSA (Troubles du Spectre Autistique)

**Méthode pédagogique :** Apports théoriques, étude de cas, échanges, présentation de certains outils, quiz

**Moyens pédagogiques :** au premier jour du stage, chaque stagiaire devra être équipé d'un ordinateur (ou tablette) avec webcam, micro et internet haut débit

**Durée :** 7 heures réparties sur 1 journée

**Date :** 14 novembre 2022

**Tarif Professionnel pris en charge par l'employeur :** 62 euros

**Tarif Professionnel individuel :** 48 euros

**Tarif AVS :** 25 euros

**Tarif Aidant/Étudiant :** 10 euros

*Montants non assujettis à la TVA*

**Renseignements :**

[info@ediformation.fr](mailto:info@ediformation.fr) ou 04 93 45 53 18



**Animateur :**

Mélanie LEGRAND,

Psychologue en Analyse expérimentale et appliquée

du Comportement. Elle est spécialisée dans l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes autistes. Depuis 2015, elle exerce en institution (IME et UEMA) où elle forme et supervise les équipes éducatives et également en libéral depuis 2021. Elle est également formatrice pour les professionnels de l'Éducation Nationale.

# Favoriser et développer l'autodétermination de l'enfant, adolescent et adulte autiste avec ou sans trouble du développement intellectuel associé (code stage D64)

*Formation en visioconférence nécessitant un ordinateur (ou tablette) avec webcam, micro et connexion internet haut débit*

*La participation de la personne autiste dans son accompagnement est un élément essentiel, tant d'un point de vue éthique, que du point de vue de son bien-être. Pour que la personne puisse participer activement à son suivi, il est parfois nécessaire de l'aider à développer certaines compétences. Il est aussi essentiel que l'environnement soit propice à cette participation. L'autodétermination permet de prendre en compte ce besoin d'être un acteur central dans sa prise en charge. Cette notion reste méconnue et souvent non enseignée aux personnes qui en ont besoin. C'est à travers l'adaptation des outils, la posture professionnelle et l'apprentissage de certaines compétences que l'autodétermination peut être favorisée et développée chez la personne autiste, avec ou sans trouble du développement intellectuel associé.*

## Objectifs :

A l'issue de cette session, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les concepts et compétences sous-tendus par l'autodétermination
- Prendre connaissance de l'importance des aménagements et adaptations dans le développement de l'autodétermination de la personne accompagnée
- Evaluer les compétences d'autodétermination de la personne
- Adopter des postures professionnelles et exploiter des outils qui lui permettront de favoriser l'autodétermination des personnes autistes qu'il accompagne
- Inclure l'autodétermination dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé de l'enfant, adolescent ou adulte accompagné.

## Programme :

### Jour 1 – 7 heures

Identifier l'autodétermination et ses composantes

Distinguer l'importance de l'autodétermination pour le bien-être de la personne

Situer l'origine de l'intérêt de l'autodétermination dans le champ du handicap

Démontrer la possibilité d'acquérir des compétences d'autodétermination pour toutes les personnes

Évaluer les compétences d'autodétermination de la personne selon son profil

Adapter son soutien pour favoriser l'autodétermination

Appliquer des stratégies pour participer au développement des compétences d'autodétermination

Intégrer l'autodétermination dans le Projet personnalisé